

EXPOSITION

LOIRÉTAINS CITOYENS !

UNE HISTOIRE DE LA CITOYENNETÉ
DANS LE LOIRET

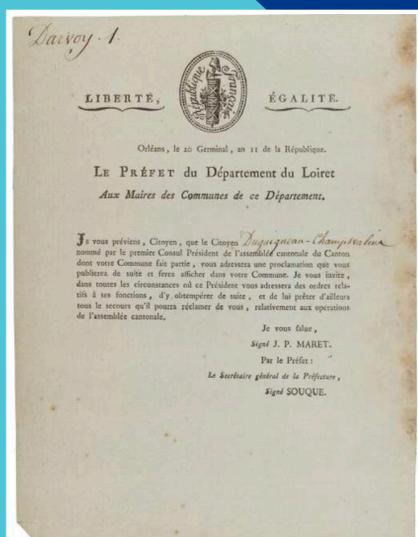


WWW.ARCHIVES-LOIRET.FR
WWW.LOIRET.FR



LOIRÉTAINS CITOYENS !

UNE HISTOIRE DE LA CITOYENNETÉ
DANS LE LOIRET



Avis de la nomination du citoyen Dugaigneau (de) Champvallins au poste de président de l'assemblée cantonale, détail, an XI.
Archives de la commune de Darvoy, 363 O-SUPPL 3D1



Reflets du Loiret, magazine du Conseil général, n°2, mars 1985.
Arch. dép. du Loiret, PR 714

Invention de l'Antiquité, la citoyenneté est réactivée lors de la Révolution française. Le mot « citoyen » est alors partout, dans la Déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789 comme dans l'espace public puisque c'est par ce terme qu'on désigne alors les personnes, par opposition à leur ancienne condition de « sujet » du roi. Les individus sont ainsi élevés au rang d'acteurs politiques au sein de la nation France.

Mais qu'est-ce qu'être citoyen ? La réponse n'est pas si évidente. Une plongée dans les documents des Archives départementales rend particulièrement pertinente cette question : de la règle abstraite aux usages locaux de la citoyenneté, la différence est sensible.

La présente exposition abordera successivement l'inscription de la citoyenneté dans un cadre institutionnel, sa déclinaison en droits et devoirs puis l'engagement qu'elle suppose. Textes et documents veulent ainsi rendre plus proche et plus concrète la figure du citoyen, avec son épaisseur historique et sa dimension locale.



Le Conseil Départemental junior défile aux fêtes de Jeanne d'Arc en avril 2018
Département du Loiret

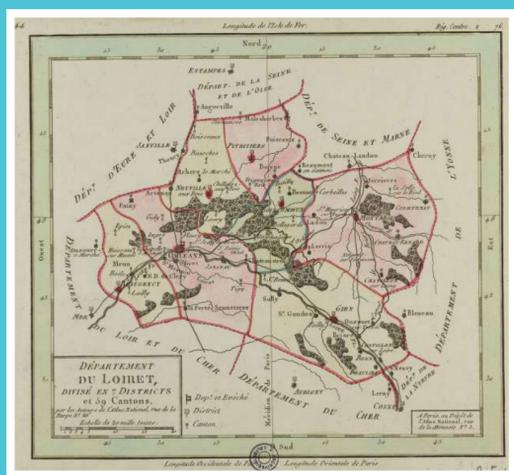


WWW.ARCHIVES-LOIRET.FR
WWW.LOIRET.FR

1. L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

LA CRÉATION DES INSTITUTIONS

L'histoire de l'administration locale en France est marquée par le tournant de la Révolution française. Soucieuse de rompre radicalement avec le passé féodal du pays, l'Assemblée constituante de 1789 réorganise rapidement le territoire en inventant de nouvelles unités administratives constituées de façon simple et homogène dans un souci égalitaire. Aux paroisses et provinces de l'Ancien Régime succèdent les communes et les départements.

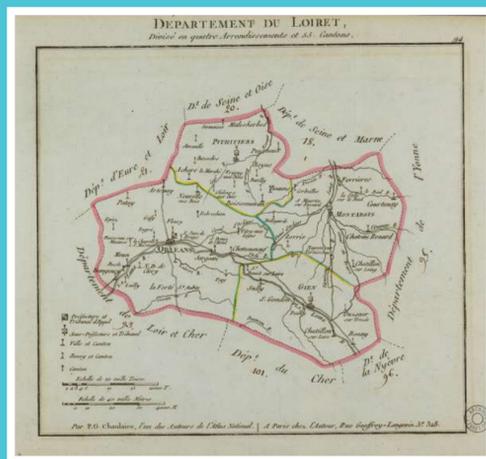


1- Département du Loiret, divisé en 7 districts et 59 cantons, par les auteurs de l'Atlas National, rue de la Harpe n°26.

Arch. dép. du Loiret, 2 Fi 43

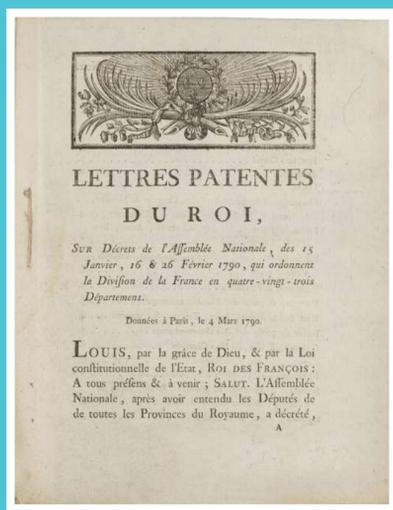
Au début de l'année 1790, la décision de découper la France en 83 départements se concrétise, avec l'idée que chaque citoyen doit pouvoir se rendre à cheval en un jour au chef-lieu de son département, comme pour le Loiret officiellement créé le 4 mars 1790. D'autres divisions sont nécessaires afin que les habitants puissent effectuer des démarches en une seule journée à cheval ou en un jour de marche à pied.

Le Loiret se compose ainsi de 367 communes regroupées en 59 cantons et 7 districts. Cette structure administrative, après le remplacement des districts par des arrondissements en 1800, a été conservée jusqu'à aujourd'hui, moyennant quelques aménagements.



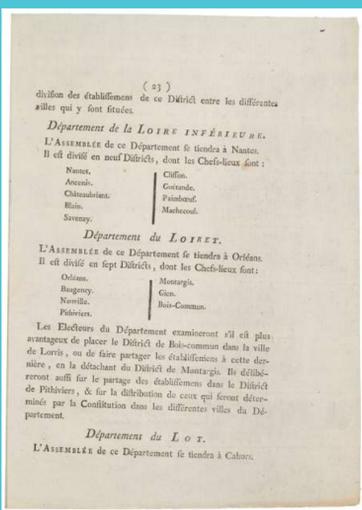
2- Département du Loiret, divisé en quatre Arrondissements et 55 Cantons, 1802.

Arch. dép. du Loiret, 2 Fi 28



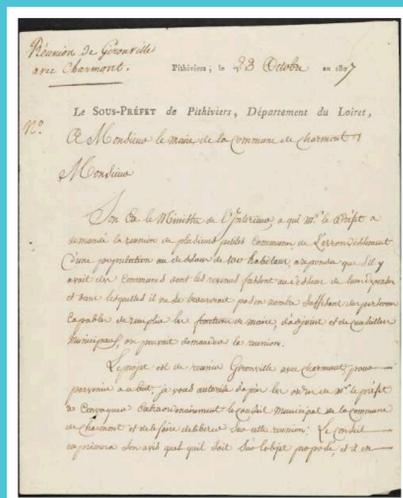
3- Lettres patentes du roi du 4 mars 1790.

Arch. dép. du Loiret, 623 J 27



Toutefois il apparaît que nombre de villages sont trop petits pour justifier l'existence d'une municipalité à part entière. En 1795 il est décidé que seuls les chefs-lieux de canton en disposeraient. À partir de la Monarchie de Juillet, les conseils municipaux, recréés, acquièrent de plus en plus de pouvoir, et en 1884 la III^e République adopte leur élection au suffrage universel. Différentes lois votées depuis 1971 facilitent et encouragent le regroupement des communes, soit par fusion, soit par la création de communautés de communes.

L'exemple des villages autour d'Outarville, dans le Nord-Ouest du Loiret, montre bien comment, depuis l'Ancien Régime, les limites administratives varient au gré des regroupements communaux et de la volonté de rationalisation de l'espace civique.



4- Lettre du sous-préfet de Pithiviers au maire de la commune de Charmont au sujet du rattachement de la commune de Gironville à Charmont, 23 octobre 1807.

Arch. communales de Charmont, 338 O-SUPPL 3D1



5- Carte de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret et liste des communes associées et anciennes paroisses disparues.

Sources : BD TOPO® V3.0 ©IGN 2019 - Département du Loiret • SIG - février 2020



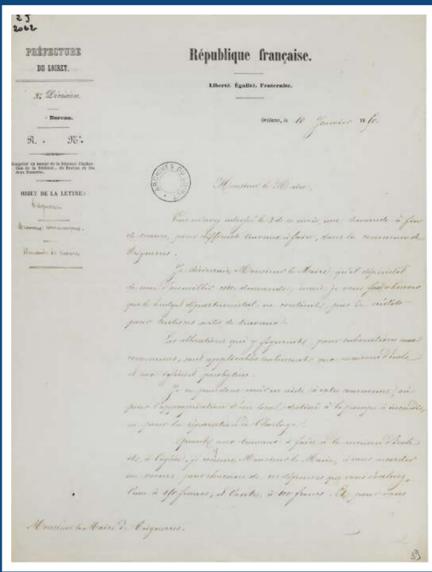
2.

L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

DES ADMINISTRATIONS PROCHES DES CITOYENS

La création de nouveaux territoires administratifs s'est accompagnée de la mise en place d'institutions chargées de leur gestion.

À l'échelle du département, après une brève première expérience entre 1789 et 1793, un Conseil général et un préfet sont créés en 1800. Le premier est doté de compétences fiscales, puis il obtient au fil du XIX^e siècle de défendre réellement les intérêts du département, avant que les lois de décentralisation de la fin du XX^e et du début du XXI^e siècle ne lui donnent de larges responsabilités auprès de la population (action sociale, éducation, routes...). En 2015 il prend le nom de Conseil départemental, ce qui clarifie son échelon d'intervention.



2- Lettre du préfet au maire de Triguères, concernant l'utilisation des fonds publics, 10 janvier 1850. Arch. dép. du Loiret, 2 J 2062

Dans les communes, le statut et le mode de désignation des conseils municipaux et des maires ont fluctué au cours du XIX^e siècle, avant que la III^e République n'en fasse l'indispensable institution de proximité pour tous les citoyens. La création des régions dans la deuxième moitié du XX^e siècle complète cette organisation politique et administrative décentralisée.



4- Hôtel de Région, 1988. Arch. dép. du Loiret, Cliché-vue 24875



5- Hôtel du Département, 1988. Arch. dép. du Loiret, Cliché-vue 24873



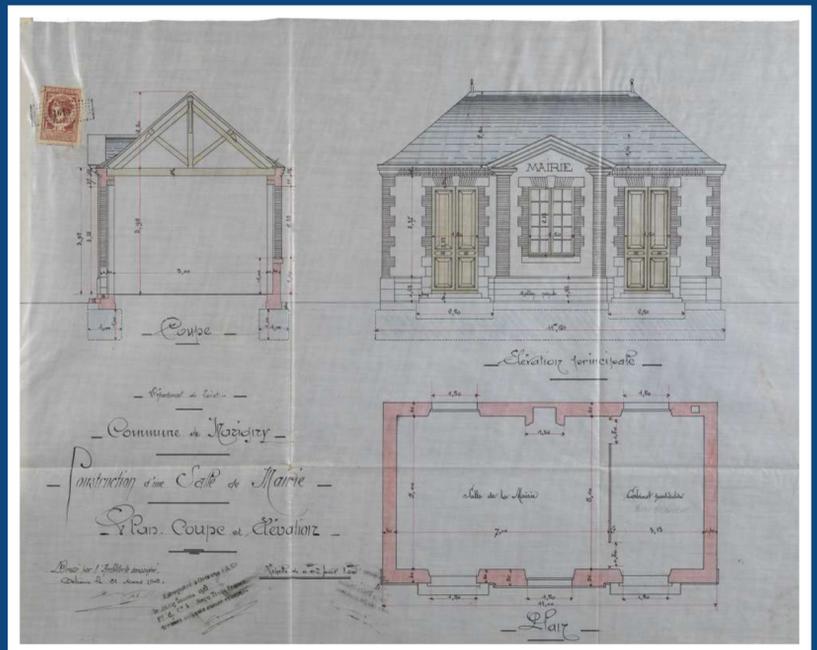
1- Reflets du Loiret, magazine du Conseil général, octobre 1984, n°1, dossier « Le département de A à Z » p. 4. Arch. dép. du Loiret, PR 714

De son côté le préfet, relayé par des sous-préfets dans les arrondissements, représente l'État dans le département et s'assure de la bonne exécution des lois au niveau local. Ainsi en 1850 le préfet du Loiret rappelle au maire de Triguères que les fonds publics sont destinés à certains types de travaux, comme ceux de l'église ou de l'école.



3- Préfecture du Loiret, début du XX^e siècle. Arch. dép. du Loiret, 11 FI 4762

L'affirmation de la démocratie locale est rendue visible dans le paysage par la multiplication des bâtiments destinés à les accueillir : hôtel du département, hôtel de région, préfecture et sous-préfectures. La mairie reste tout de même le lieu de vie politique le plus familier des habitants. Le soin apporté au choix de son emplacement, de son architecture, de sa fonctionnalité ou de son esthétique témoigne de la fierté des communes et de leur conscience de contribuer à un moment important de leur histoire patrimoniale.



6- Plan de la mairie de Marigny-les-Usages, 1902. Arch. communales de Marigny-les-Usages, 408 O-SUPPL 2 M1



3.

L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

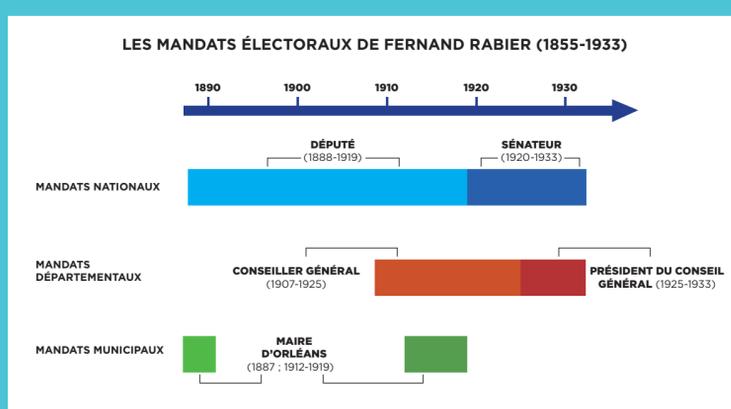
LES INTERACTIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS ÉCHELONS ADMINISTRATIFS



1- Orléans - Grand Banquet Démocratique offert à Fernand Rabier, député maire d'Orléans, 23 février 1913 - Vue d'ensemble de la salle.
Arch. dép. du Loiret, 11 Fi 4669

Les interactions entre les différents échelons de décision politique sont nombreuses et diverses : législation descendante vers les collectivités territoriales, financement des projets locaux par des instances supérieures, participation du département et des communes à des initiatives nationales ou européennes... À partir de la fin des années 1950, la mise en place des politiques européennes contribue ainsi à la modernisation des campagnes loirétaines grâce à des subventions accordées à des projets de remembrement, d'assainissement des eaux et de développement de la filière agroalimentaire.

Les institutions locales ne peuvent être séparées de la politique nationale et même européenne. La vie démocratique départementale s'inscrit dans des enjeux supérieurs auxquels elle est liée. Nombre d'hommes et de femmes politiques loirétains ont d'ailleurs associé leur engagement dans le département à un mandat national. Fernand Rabier (1855-1933) en est un bon exemple, puisqu'il a été tour à tour, et parfois en même temps, maire d'Orléans, président du Conseil général, député et sénateur du Loiret sous la III^e République.

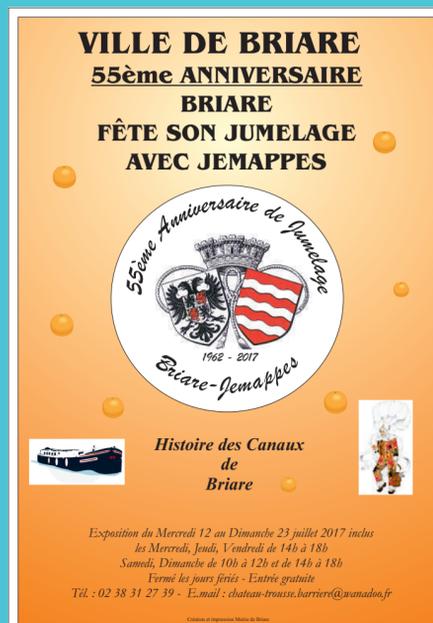


2- Chronologie des mandats électoraux de Fernand Rabier.

Département	Rubrique	Montant en 1 000 F			
		Montants construction	Autres subventions	Autres subventions	P.F.R.C.
LOIRET	I - MONTANT CROQUIS AU REMEMBREMENT -				
	- Association française de remembrement de Montcorbon	950	333	336	238
	- Bureaux des associations françaises de remembrement de St-Bilaire, Les Andrieux, Chambois, Chailles, La Belle-en-Sancerre	2 100	733	336	523
	- Syndicat Intercommunal d'assainissement du Bassin du Loiret	354	225		200
	Total département	3 804	1 313		971
LOIRET	II - CANAL -				
	- Association française de remembrement de Montcorbon	389	39	410	145
	- Syndicat Intercommunal d'assainissement du bassin du Loiret	4 991	499	410	1 240
	- S.I.C.A.S.B. (aménagement des structures des exploitations agricoles de la région de Briare)	3 670	367	410	918
	Total département	9 050	905	830	2 311
LOIRET	IV - SYNDICAT INTERCOMMUNAL -				
	- Syndicat Intercommunal d'assainissement du bassin du Loiret	23 953	2 597	10,6	5 966
	- Syndicat Intercommunal d'assainissement du bassin de la Sèze	4 241	1 210	20,2	1 061
	- S.I.C.A.S.B. (aménagement des structures des exploitations agricoles de la région de Briare)	9 161	1 427	16,2	2 230
	- Association française de remembrement de Montcorbon	489	24	5,6	102
LOIRET	- A.S.L. d'assainissement d'Orsomp-et-Orléans	1 000	330	25	390
	- Syndicat Intercommunal d'assainissement du bassin du Pusaux et du Vernisou	6 367	1 599	25	1 599
	- Syndicat Intercommunal du bassin de la Sèze (2 ^e phase - Bassin de l'Yvilliers)	9 414	2 314	26,7	2 313

3- Préfecture de Région - Tableau des demandes de subventions européennes (montage).
Arch. dép. du Loiret, 1026 W 74230

L'inscription de la démocratie locale dans un ensemble plus vaste s'effectue également par le biais des jumelages. La volonté de bâtir une Europe pacifiée, condition de la démocratie, ainsi que l'affirmation du processus de construction européenne après la Seconde Guerre mondiale, ont favorisé ces opérations de rapprochement entre communes étrangères. Ces jumelages ne sont pas uniquement symboliques. Les invitations réciproques, les festivités d'accueil, les cadeaux échangés participent du projet politique de renforcer la cohésion et la solidarité des Européens, comme le montrent l'enthousiasme de la commune de Briare à accueillir les Belges de Jemmapes en 1962 et la pérennité de leurs relations.



5- Affiche des festivités du 55^e anniversaire du jumelage de Briare et de Jemappes, 2017.
Arch. dép. du Loiret, 12 Fi 2194



4- Carte commémorative « Jemappes 12 novembre 1961 - Briare-le-Canal 2 septembre 1962. Jumelage des villes belges et françaises de Jemappes (Hainaut) et Briare-le-Canal (Loiret) ». Arch. dép. du Loiret, 5 Fi 851



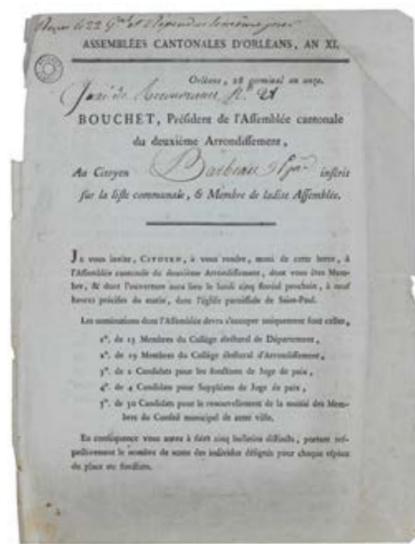
5.

DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS

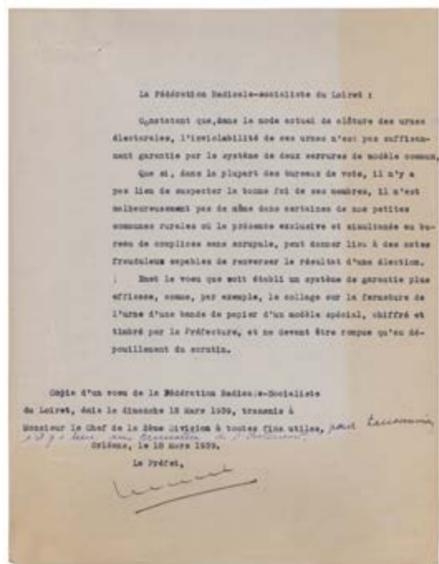
« A VOTÉ ! »

L'ACCÈS DES CITOYENS AU SUFFRAGE

L'accès à la citoyenneté se concrétise par l'obtention de droits politiques, dont le droit de vote. Cependant celui-ci connaît plusieurs étapes avant de devenir l'un des fondements de la démocratie française. Avant 1848, les gouvernants redoutent le vote populaire. Le plus souvent, seuls les hommes les plus riches ont le droit de voter, on parle dans ce cas de suffrage censitaire. Napoléon Bonaparte, quant à lui, instrumentalise le suffrage universel masculin par des plébiscites ou des élections contrôlées. Ainsi, au début du XIX^e siècle, les représentants des différentes instances politiques et judiciaires dans les départements sont élus par un collège électoral dont les membres ont été approuvés par le préfet.



1- Invitation adressée au citoyen Denis Barbot, propriétaire à Orléans, membre du collège électoral du département, 28 germinal an XI (18 avril 1803)
Arch. dép. du Loiret, 1 J 294



2- Vœu exprimé par la Fédération Radicale Socialiste du Loiret, de garantir un système plus efficace de fermeture des urnes, 18 mars 1939
Arch. dép. du Loiret, 3 W 151

Cependant les conditions d'exercice de ce droit s'améliorent progressivement. Le nombre d'électeurs dans les villages augmente grâce à la loi électorale de 1831 et le suffrage universel masculin est définitivement instauré en 1848. L'isoloir est introduit par une loi de 1913, l'électeur mettant désormais lui-même son bulletin dans une enveloppe puis dans l'urne. Enfin, en 1944, le droit de vote est étendu aux femmes après de longues années de revendication. La carte d'électeur, qui présente les informations essentielles à l'exercice de ce droit, comme l'identité de l'électeur et son bureau de vote, enregistre sa participation aux différents scrutins.



3- Carte d'électeur de François-Michel-Paul Martin, notaire à Neuville-aux-Bois, 14 juillet 1807
Arch. dép. du Loiret, 1 J 311

3- Carte d'électeur de Léon Villette, cultivateur, Fleury-les-Aubrais, 1951
Arch. dép. du Loiret, 1 J 2111



Désormais les élections supposent une préparation minutieuse pour assurer l'information et l'égalité de tous les citoyens. Bulletins, enveloppes et professions de foi des candidats doivent être envoyés à temps dans les foyers. Lors des élections législatives de 1951, lourdes à organiser en raison d'une loi électorale complexe, 200 personnes sont mobilisées dans le Loiret pendant dix jours pour préparer les envois aux électeurs. Organiser des élections est donc une tâche considérable, mais c'est à ce prix que l'exercice démocratique du droit de vote est garanti aux citoyens.



4- « 200 personnes travaillent à l'envoi des listes et bulletins de vote aux électeurs », article paru dans La Nouvelle République, 6 juin 1951.
Arch. dép. du Loiret, 199PR-R 1/16

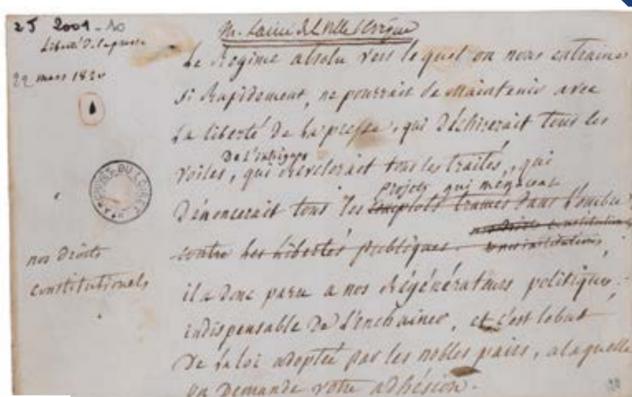


6.

DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS

LE DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen garantit à chacun la possibilité de communiquer librement ses pensées et opinions. Toutefois l'exercice de cette liberté s'est heurté à des limitations imposées par les monarchies du XIX^e siècle. Ce droit a été particulièrement défendu à travers les luttes pour la liberté de la presse, les journaux étant essentiels à la propagation des idées. Ainsi, en 1820, le député du Loiret Laisné de Villévêque plaide la cause de la presse devant la Chambre des députés lorsque les monarchistes les plus intransigeants entendent réduire sa liberté.



1-Discours contre une loi menaçant la liberté de la presse, prononcé devant la Chambre des députés par Gabriel Jacques Laisné de Villévêque le 21 mars 1820 Arch. dép. du Loiret, 2 J 2001



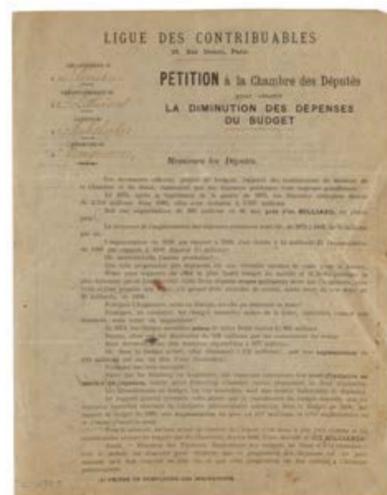
2- « Au bar américain », caricature d'hommes politiques locaux par Max Rami, article paru dans Le Travailleur, hebdomadaire communiste de la fédération du Loiret, n° 351, vendredi 8 juin 1951 Arch. dép. du Loiret, 179 W 35331

Les combats pour la liberté d'expression ne sont pourtant pas terminés. L'apparition de nouveaux médias s'accompagne d'une phase pendant laquelle les autorités cherchent à les contrôler. Dans les années 1960, des citoyens protestent contre la mainmise du pouvoir sur la radio et la télévision. À Orléans, les membres de l'association ALERTE militent pour une meilleure représentativité des courants politiques dans ces nouveaux moyens de communication alors que le pouvoir gaulliste en verrouille l'accès.



3- Appel à adhésion de l'Association pour la Liberté d'Expression à la Radio et la Télévision (A.L.E.R.T.E.), article paru dans La République du Centre, 13 novembre 1965 Arch. dép. du Loiret, 201 PR-R 1/155

Les événements de Mai 68 constituent un tournant, à une époque de profonds changements sociaux. Les citoyens usent de leur droit à manifester pour exiger notamment une libéralisation des médias ou revendiquer des modes d'expression politique plus directs, qui viennent compléter des formes traditionnelles comme les pétitions. À partir des années 1970, le contrôle des nouveaux médias s'assouplit. La radio et la télévision d'abord, Internet ensuite, rejoignent les supports employés par le peuple pour se faire entendre du pouvoir.



4- Pétition de la ligue des contribuables contre la progression des dépenses publiques, vers 1900 Archives communales d'Engenville, 479 O-SUPPL 1 G 13



5- « Par milliers, étudiants, enseignants et ouvriers ont librement manifesté lundi matin » [rue Jeanne d'Arc, Orléans], article paru dans La République du Centre, 15 mai 1968 Arch. dép. du Loiret, 201 PR-R 1/170



7.

DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS

JUGER AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS



La Révolution française transforme complètement le fonctionnement de la justice. Elle élabore une législation fondée sur des principes nouveaux, ceux de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et organise un système dont la justice française actuelle est l'héritière. Au début du XIX^e siècle, on construit de nombreux bâtiments, comme à Orléans, pour accueillir les nouveaux tribunaux.

1- Façade du palais de justice d'Orléans, août 1973

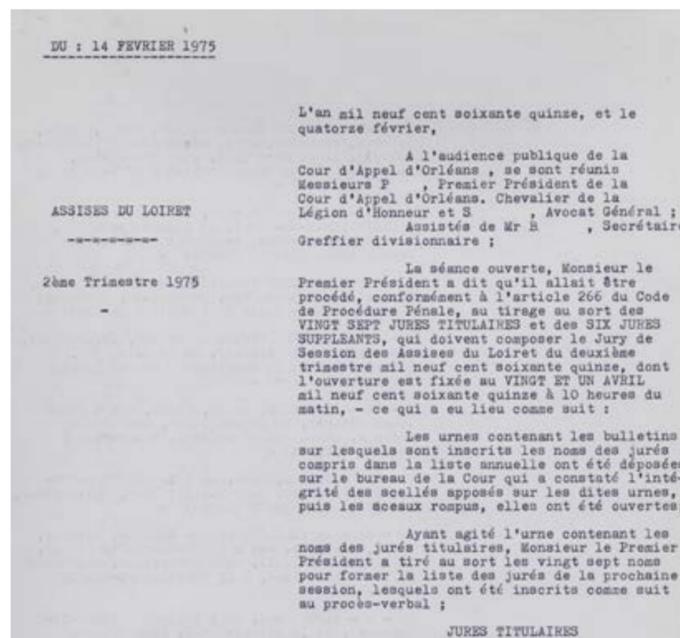
Arch. dép. du Loiret, Cliché-Vue 8863

Si la justice est désormais rendue au nom du peuple français, il n'appartient pas aux citoyens de se faire justice eux-mêmes. Les intérêts de la Nation, supérieurs aux intérêts individuels, sont représentés par le procureur, qui mène l'accusation publique en matière de justice pénale. De son côté, l'armée a ses propres tribunaux où l'État est représenté par un commissaire du gouvernement, comme lors du procès Sadoul, soldat accusé de désertion lors de la Première Guerre mondiale.



2- Tribunal militaire- Le commissaire du gouvernement lisant l'acte d'accusation contre Jacques Sadoul, condamné à mort par le conseil de guerre de Paris et réhabilité de justesse par le conseil de guerre d'Orléans. Cliché de l'agence Meurisse, 1925

Arch. dép. du Loiret, 7 FI 779



3- Tirage au sort du jury de session des Assises du Loiret, procès-verbal du 14 février 1975

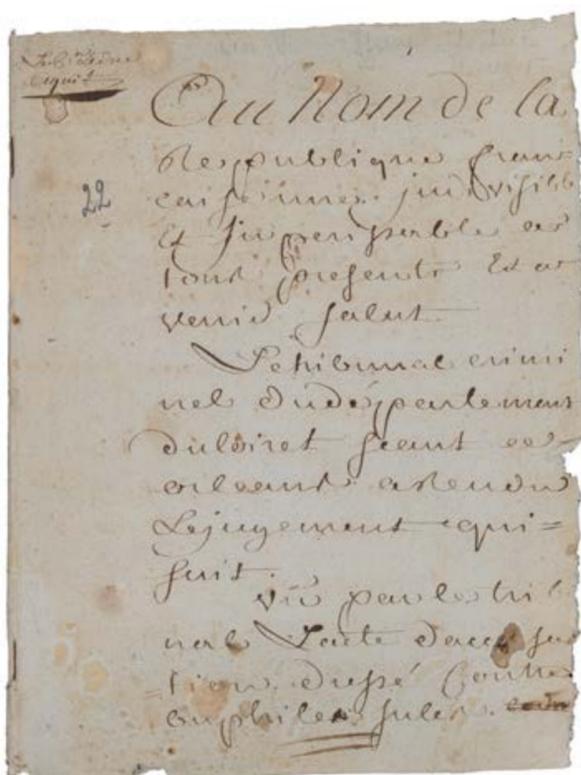
Arch. dép. du Loiret, 1362 W 9

Les élus, représentants du peuple, doivent se plier à un contrôle rigoureux de leurs actes. Les tribunaux peuvent être amenés à se prononcer sur la légalité de leur conduite dans la gestion des affaires publiques. Leduc, maire de Donnery sous la Première République et accusé de graves manquements à sa charge, obtient néanmoins un acquittement en dépit de la longue liste des témoins cités par l'accusation.

4- Acte d'acquiescement par le tribunal criminel du Loiret de Buphile-Jules Leduc, accusé de prévarication dans ses fonctions de maire de Donnery, 18 prairial an II (6 juin 1794)

« Au nom de la République française, une, indivisible et impérissable, à tous présents et à venir, salut. Le tribunal criminel du Département du Loiret séant à Orléans a rendu le jugement qui suit. »

Arch. dép. du Loiret, 36 J 125

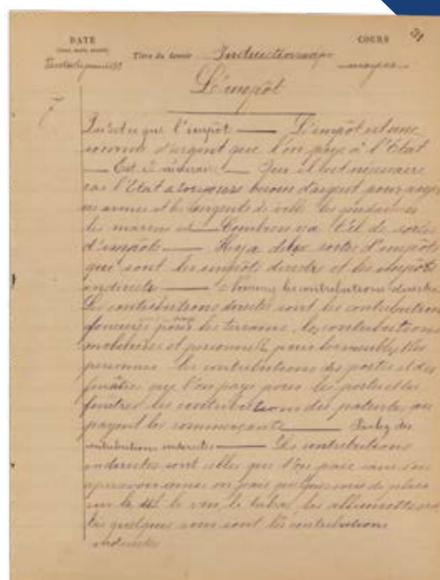


8.

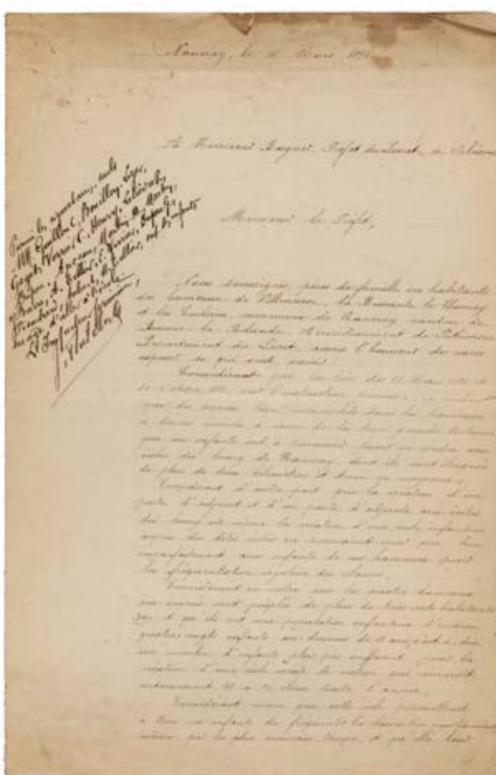
DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS

ON NE NAÎT PAS CITOYEN, ON LE DEVIENT

L'affirmation du rôle politique des citoyens s'est accompagnée des progrès de l'instruction publique. L'école primaire, en plein développement au XIX^e siècle, est finalement rendue gratuite, laïque et obligatoire par les lois Ferry (1881-1882). Dès lors, par l'introduction de l'instruction civique à la place de la morale religieuse, l'école s'inscrit dans le projet de former des citoyens attachés à la République. Les cahiers d'écolier témoignent de cette volonté, par exemple avec des exercices sur la nécessité de consentir à l'impôt dans l'intérêt général.



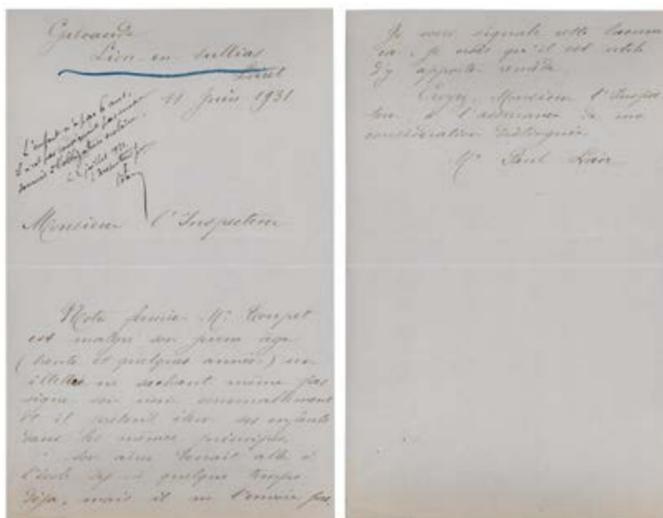
1 -Cahier d'écolière de Louise Mariner (Chécy), cours d'instruction civique sur les impôts, juin 1893
Arch. dép. du Loiret, 1 J 2054



2 -Pétition en faveur de la création d'une école mixte, 10 mars 1894
Archives de la commune de Nancray-sur-Rimarde, 364 O-SUPPL 1 R 4

L'éducation devient un enjeu si essentiel que l'absence d'école est perçue comme une grave anomalie à la fin du XIX^e siècle. Des habitants de Nancray-sur-Rimarde se mobilisent ainsi en 1894 pour obtenir l'ouverture d'une école mixte, comme cela est permis en cas d'effectifs réduits. Leur pétition n'hésite pas à citer les textes de loi pour rappeler à la République ses obligations. En 1931, le maire de Lion-en-Sullias dénonce à l'inspection académique un père qui ne veut pas envoyer ses enfants à l'école, ce qui apparaît désormais comme inconcevable.

Dans beaucoup de villages, mairie et école sont établies dans le même bâtiment. Des raisons pratiques l'expliquent : outre l'économie réalisée en ne construisant qu'un bâtiment, le maître d'école est en même temps secrétaire de mairie, voire maire. Cependant le caractère symbolique de la réunion sous le même toit de ces deux institutions est évident, la République prenant en charge les futurs citoyens.



3 -Lettre du maire de Lion-en-Sullias à l'Inspecteur académique, signalant un enfant non scolarisé, 1931
Arch. dép. du Loiret, 197 W 45095

Si aujourd'hui il n'y a plus aucune discussion sur la nécessité d'instruire les enfants, la formation à la citoyenneté prend d'autres voies. La participation des élèves à la vie des établissements en fait partie, tout comme leur implication dans des actions de plus grande envergure. Le Conseil départemental du Loiret propose par exemple aux collégiens de s'impliquer dans un budget participatif pour mener des actions en lien avec la protection de l'environnement.



16 DÉCOUVRIR JEUNESSE

Les collégiens aiment la planète

La jeune génération est très impliquée dans la protection de la planète. Le Département lui donne l'opportunité de s'exprimer à travers son troisième budget participatif axé sur l'environnement.

Après un premier budget participatif consacré aux parcs départementaux, un deuxième à l'étang de la Vallée, le Département en lance un troisième ouvert aux collégiens qui ont l'esprit vert ! Ces derniers (à titre individuel, avec leur classe ou l'ensemble de leur collège) ont jusqu'au 23 décembre pour proposer des projets écologiques à réaliser dans leur établissement, une commune, un parc ou tout autre espace public du Loiret. L'objectif de ces aménagements est de participer au développement durable et à la préservation de l'environnement. Le collège Max-Jacob de Saint-Jean-de-la-Ruelle propose, par exemple, de « végétaliser sa cour en y installant sept bacs construits avec des matériaux éco-responsables représentant les sept continents du monde ». Des végétaux caractéristiques des pays



5- « Les collégiens aiment la planète », article paru dans Loiret Magazine n°20, hiver 2019-2020
Arch. dép. du Loiret, PR 3106



4 -La mairie et les écoles communales de Coinces, carte postale du début du XX^e siècle
Arch. dép. du Loiret, 11 FI 1731

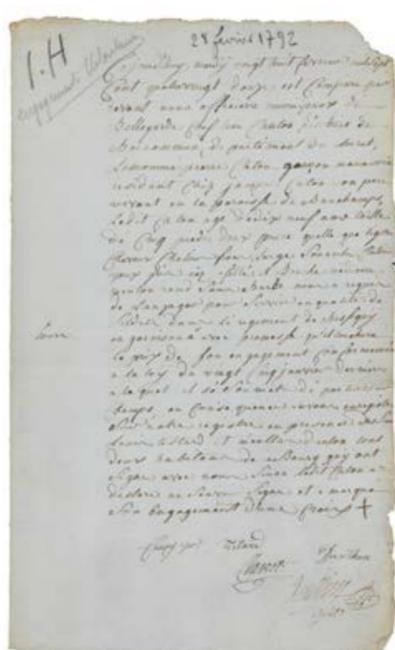


9.

DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS

AUX ARMES, CITOYENS !

La fin de l'Ancien Régime pose la question de la réorganisation militaire de la France. Si l'accès à toutes les fonctions au sein de l'armée est désormais ouvert aux Français qui veulent s'engager, l'état de guerre permanent de 1792 à 1815 oblige à s'éloigner du volontariat pour penser la défense de la Nation à travers la figure du citoyen-soldat. Une conscription de plus en plus élargie aboutit à la formation des premières armées de masse sous la Révolution puis l'Empire.



1-Engagements volontaires de Pierre Caton, natif de Beauchamps, 28 février 1792

Archives de la commune de Beauchamps, 560 O-SUPPL 1 H 11



2-Engagement volontaire dans l'armée française de Marie-Georges-Elle Ravet, natif de Venneçy, 24 octobre 1885

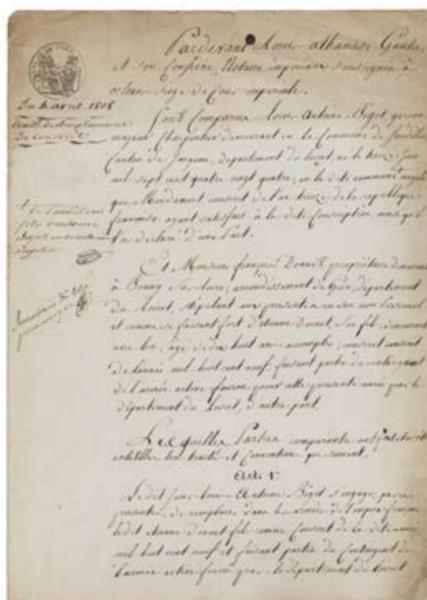
Archives de la commune de Venneçy, 298 O-SUPPL 1 H 15

La défense du territoire est complétée au niveau local par les gardes nationaux jusqu'en 1871. Théoriquement composée de tous les hommes de 20 à 60 ans, la Garde nationale recrute en réalité ses membres actifs parmi les classes moyennes ou les élites, car ils doivent disposer du temps nécessaire et des moyens de s'équiper. Elle sert finalement plus au contrôle de la population que comme force d'appoint à l'armée, à l'image de la Garde nationale orléanaise.



3-Uniformes de la garde nationale d'Orléans dessinés par Jacob l'aîné, 1831

Arch. dép. du Loiret, 5 FI 884

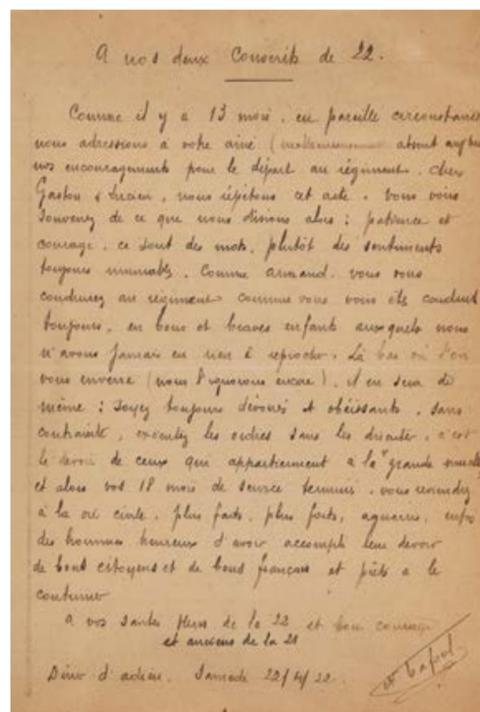


4-Traité de remplacement de conscrit passé devant notaire par Antoine Bigot et François Donnet, 4 avril 1808

Arch. dép. du Loiret, 6 U 40630

Jusqu'à la III^e République, le principe de la conscription repose sur un tirage au sort qui désigne les hommes devant faire leur service militaire. Ils ont toutefois la possibilité de trouver un remplaçant, à condition de payer les fortes sommes exigées en échange du risque encouru. Autrement dit seuls les plus fortunés sont sûrs d'échapper à leurs obligations militaires.

La III^e République corrige progressivement cette inégalité des citoyens à travers des lois successives. La dernière, en 1905, institue un service militaire universel auquel les hommes ne peuvent échapper que pour raisons médicales. Elle est censée renforcer la cohésion de la Nation en imposant aux conscrits un mélange social et géographique, en réalité très relatif. Confronté aux exigences d'une armée de plus en plus professionnalisée et aux aspirations nouvelles de la société française, le président Jacques Chirac suspend ce service militaire universel en 1997. Une journée de sensibilisation aux questions de défense est instaurée à la place.



5-Carnet de souvenir de service militaire de Gaston Taforel. Discours du dîner d'adieu et photographie de la « classe 22 », 1922

« Vous reviendrez plus forts [...] heureux d'avoir accompli votre devoir de bons citoyens et de bons Français »

Arch. dép. du Loiret, 1 J 1986

10.

DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS

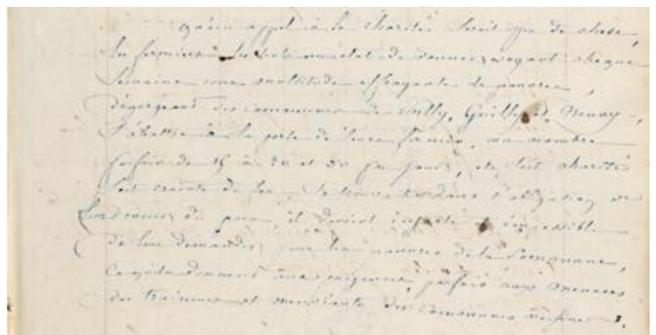
AIDER ET PROTÉGER LES PLUS FAIBLES



Le troisième terme de la devise de la France, « Fraternité », est celui qui a mis le plus de temps à s'imposer. Autant la liberté et l'égalité se rattachent clairement à des droits civiques et politiques, autant la solidarité entre citoyens qu'implique le mot fraternité renvoie à des politiques sociales qui ne font pas l'unanimité. L'aide aux nécessiteux est d'abord perçue comme une affaire privée et religieuse, associée à des actes de charité. Pourquoi les collectivités locales ou l'État s'en mêleraient-ils ?

1 - « *Mendiant* » et « *Vieille femme se chauffant les mains à un brasero* », gravure de Jacques Callot, vers 1622. Vignettes extraites de "La grande bible des noëls sur la nativité de Jésus-Christ", Orléans, 1784
Arch. dép. du Loiret, 5 FI 244

Progressivement les autorités publiques s'emparent de cette question et proposent des aides sociales de plus en plus nombreuses. Au milieu du XIX^e siècle, les ateliers de charité, qui offrent du travail aux indigents, permettent ainsi de leur assurer un petit revenu tout en préservant le reste de la population de la pression que des bandes de vagabonds pouvaient lui faire subir pour obtenir de la nourriture. La délibération de la municipalité de Viglain du 8 novembre 1853 évoque en effet une « multitude effrayante de pauvres ». De plus les communes disposent souvent d'un bureau de bienfaisance, service public d'assistance qui peut, par exemple, délivrer des bons pour de la nourriture.



2 - Décision de création d'ateliers de charité sur la route n° 4 de Cerdon à Tigy, délibération du conseil municipal de Viglain, le 8 novembre 1853

« Les fermiers voyant chaque semaine une multitude effrayante de pauvres dégorgeant des communes de Sully, Guilly et Neuvy s'abattre à la porte de leurs fermes, au nombre parfois de 15 à 20 et 30 par jour, et, soit charité soit crainte du feu, se trouvant dans l'obligation de leur donner du pain, il devient injuste et impossible de leur demander pour les pauvres de la commune ce qu'ils donnent aux exigences, parfois aux menaces des traîneurs et mendiants des communes voisines. » (8 novembre 1853).
Archives de la commune de Viglain, 231 O-SUPPL 1 D 2

NOM et PRÉNOM des ouvriers	RÉCAPITULATIF DES JOURS DE TRAVAIL					TOTAL des journées de travail	OBSERVATIONS
	1	2	3	4	5		
André B...	1	1	1	1	1	5	
...	

3 - Ateliers de charité, rôle des journées effectuées et dépenses faites sur les chemins de la commune [...] pour casser la pierre, 26 avril 1847
Archives de la commune de Baccon, 263 O-SUPPL 2 Q 1



4 - Bon pour 1 kg de viande, délivré par le bureau de bienfaisance, 14 juillet 1913
Archives de la commune de Nançray-sur-Rimarde, 364 O-SUPPL 1 Q 36

Durant la Seconde Guerre mondiale, le principe d'une république sociale soucieuse de garantir droit au travail, à la santé et au bonheur s'affirme au sein de la Résistance et débouche sur le programme du Conseil national de la Résistance (1944). Celui-ci se concrétise après la fin du conflit par l'instauration de la sécurité sociale. Désormais les citoyens français peuvent compter sur un État-providence qui met en place un système d'assurance chômage, santé et vieillesse. Les centres communaux d'action sociale succèdent aux bureaux de bienfaisance municipaux. En 1983, L'État transfère une partie de ses compétences sociales aux Départements.



6 - Dossiers préfectoraux de « subvention des établissements charitables » sur les fonds des jeux et paris (Pari mutuel), 1910-1933
Arch. dép. du Loiret, X 2047

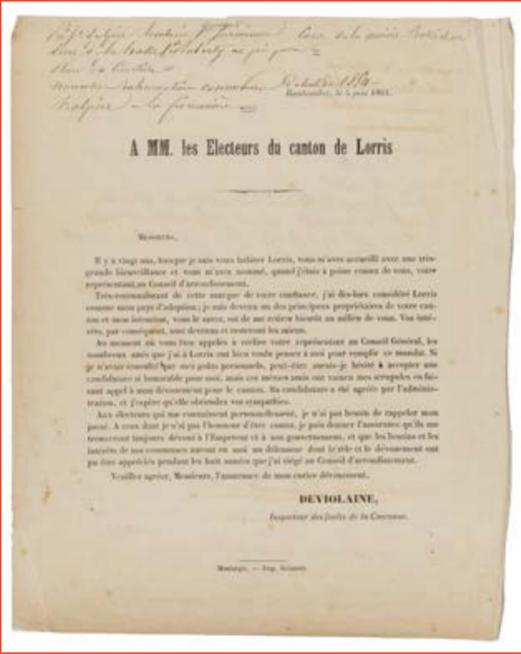


5 - Carte de sécurité sociale de Gabriel Aubert, ancien instituteur et maire de Saint-Denis-en-Val, 12 avril 1948
Arch. dép. du Loiret, 1 J 206

11.

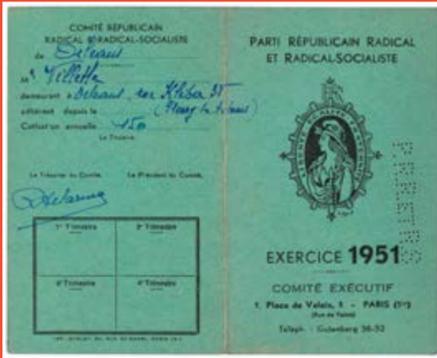
S'ENGAGER

S'ENGAGER EN POLITIQUE



1 - Profession de foi du candidat Deviolaine, Inspecteur des forêts de la Couronne, adressée aux électeurs du canton de Lorris, élections cantonales de 1861

Archives communales de Lorris, 3 O-SUPPL 1 K 35



3 - Carte de membre du Parti républicain radical et radical socialiste de Marius Villette, 1951

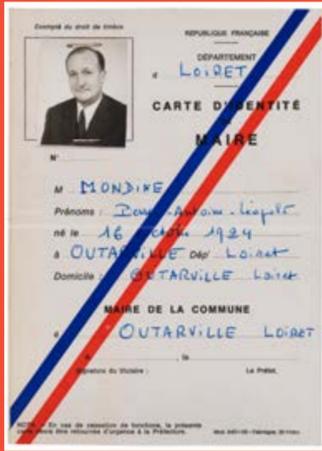
Arch. dép. du Loiret, 1 J 2111

Certains citoyens souhaitent s'investir davantage dans les affaires publiques. Par conviction politique, goût de l'action, pour porter un projet ou se mettre au service de la communauté, ils s'engagent auprès de leurs concitoyens en proposant leur candidature pour des mandats électoraux. Leurs motivations sont exposées dans des « professions de foi » communiquées à la population avant les scrutins, afin de faire connaître leurs valeurs et leur programme. Toutefois cet engagement s'inscrit le plus souvent dans une démarche collective portée par un parti politique. Le rôle des militants y est essentiel : porteurs d'idées, soutiens financiers, colleurs d'affiche, distributeurs de tract..., ils participent pleinement à la vie démocratique du pays.



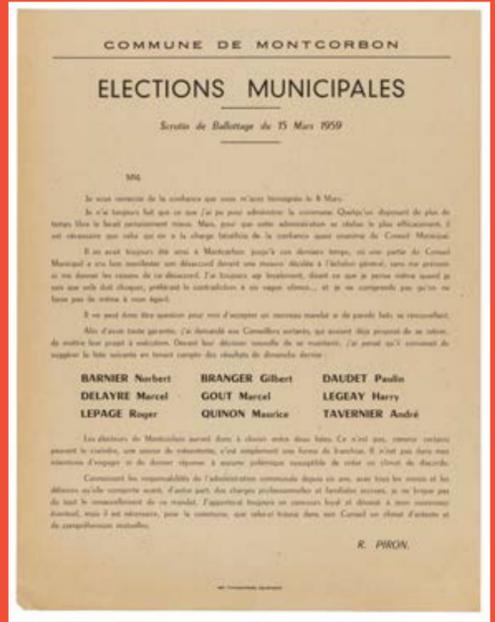
2 - Profession de foi du parti du Rassemblement du Peuple Français, élections législatives, juin 1951, recto

Arch. dép. du Loiret, 179 W 35331



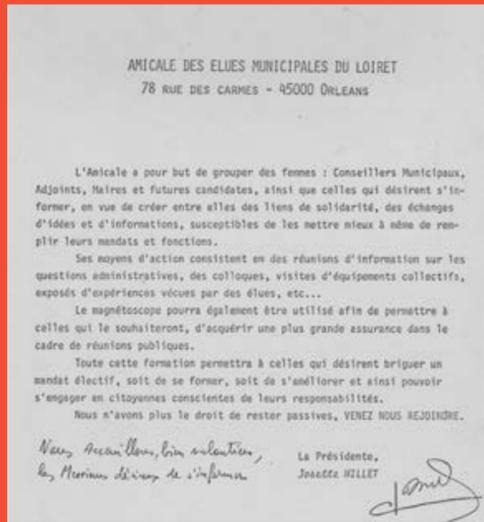
5 - Carte d'identité de maire de Pierre Mondine, maire de la commune d'Outarville (1971-1989)

Arch. dép. du Loiret, 241 W 54481



4 - Scrutin de ballottage du 15 mars 1959, le maire sortant renonce à se représenter

Archives de la commune de Montcorbon, 512 O-SUPPL 1 K 10



6 - Amicale des élues municipales du Loiret, présentation des objectifs de l'association, 1982

Arch. dép. du Loiret, 1119 W 98302

L'engagement de citoyens est plus difficile encore tant les tâches traditionnellement assignées aux femmes constituent un frein au développement d'une ambition politique. Avant que les mesures en faveur de la parité ne produisent leurs effets, les femmes ont dû s'organiser pour combler le manque de représentation dont elles souffraient. Dans les années 1980, l'Amicale des élues municipales du Loiret propose ainsi des rencontres et des formations pour aider les citoyennes à s'affirmer dans l'univers politique.



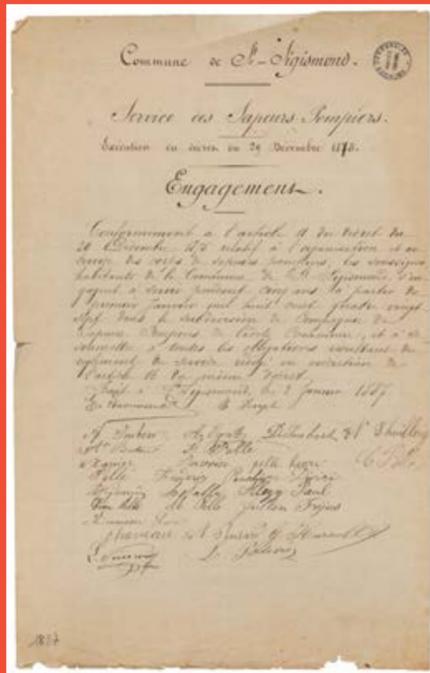
12. S'ENGAGER

S'INVESTIR AU SERVICE DE TOUS

Être citoyen, c'est aussi s'engager pour la collectivité en dehors de tout cadre politique. Les pompiers volontaires incarnent depuis longtemps la figure de ces Français qui se mettent au service du pays, parfois au péril de leur vie. Présents sur l'ensemble de territoire, ils constituent un acteur indispensable de la sécurité civile. Dès le XIX^e siècle, les communes investissent dans du matériel et engagent des hommes pour lutter contre les incendies et porter secours aux personnes en difficulté. Un décret de 1875 fait passer les pompiers communaux sous statut civil et, à partir de 1925, est établie la distinction entre pompiers professionnels et volontaires.



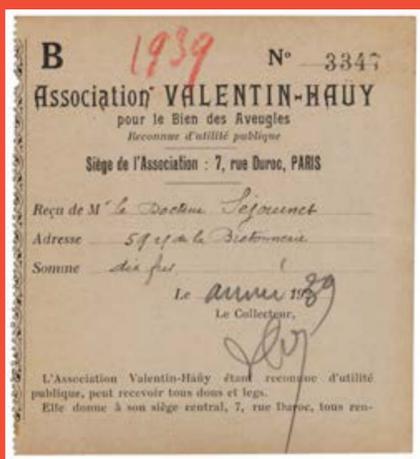
2 -Georgette Duru, infirmière volontaire à l'hôpital complémentaire n°6 installé au château de Beauvoir d'Olivet durant la guerre 1914-1918, photographie non datée.
Carte d'un soldat
Arch. dép. du Loiret, 1 J 2316



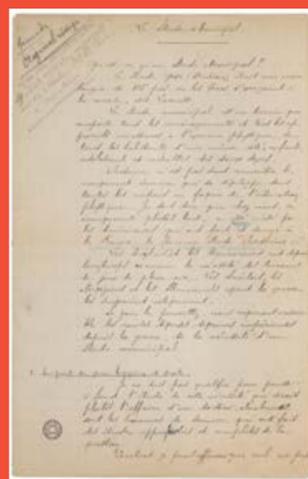
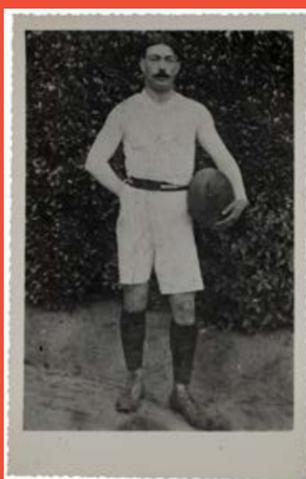
1 -Engagement signé par les sapeurs-pompiers, 2 janvier 1887
Archives communales de Saint-Sigismond, 430 O-SUPPL 3 H 13



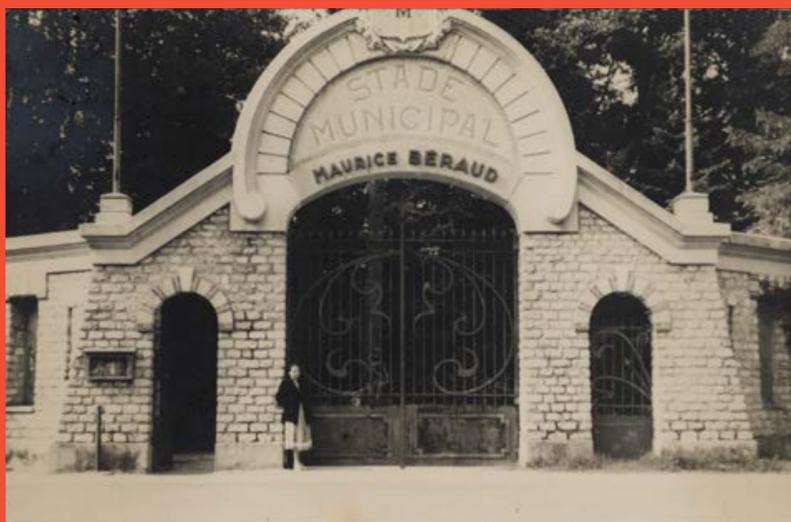
À la même époque les femmes prennent aussi leur part dans les engagements citoyens. Les infirmières volontaires ont laissé un souvenir particulièrement marquant lors de la Première Guerre mondiale, à l'image de Georgette Duru qui reçoit en abondance des lettres de remerciements de la part de soldats convalescents.



4 -Carte de membre de l'association Valentin-Haüy de Jean Séjournet, médecin à Cléry-Saint-André, 1936
Arch. dép. du Loiret, 1 J 2124



3 -Portrait en tenue de rugby de Maurice Béraud, instituteur et dirigeant actif de l'Union sportive montargoise, photographie non datée.
Rapport sur la nécessité de construire un stade municipal à Montargis, 1919.
Porche d'entrée du stade, dénommé « Maurice Béraud » en 1947, photographie non datée
Arch. dép. du Loiret, 510 J 7



Un bus au secours de la citoyenneté

Un bus « civique » fait actuellement campagne pour l'inscription sur les listes électorales, gage de liberté et de démocratie.

CERTAINS se sont encore et se battent encore pour obtenir ce droit qui n'est pas le droit de vote. Pourtant, dans notre pays de liberté, la proportion des non inscrits sur les listes électorales est un acte scandaleux le premier pas d'un citoyen est de prouver ses droits à la liberté. C'est ce que le « bus civique » veut faire savoir à ceux qui n'ont pas encore accompli ce pas.

L'initiative a été prise au profit des mouvements politiques de citoyens sensibles et plusieurs milliers autour de l'association France Plus. Elle a accueilli sur Orléans un inséparable encouragement.

Le « bus civique » a d'abord stationné mercredi dernier sur la place d'Artois. On a enregistré une cinquantaine de demandes d'inscription, notamment de la part de jeunes de 18 ans et moins. Le bus a également stationné dans le quartier de l'Argonne où le succès

a été moindre. Mais lorsqu'il s'est installé samedi après-midi place du Martre, il a de nouveau reçu de nombreuses visites. Partout les jeunes gens ont émis une certaine réprobation, ou un désintéressement vis-à-vis de la politique.

Mais beaucoup se sont ouverts au dialogue et se sont montrés touchés par une démocratie vivante.

« Citoyenneté et citoyenneté » tel était le thème du débat qui a réuni samedi au C.R.O.P. plusieurs intervenants autour de Araki Dahmani, fondateur de « France Plus », dont Jean-Pierre Sauer, député-maire d'Orléans, François Bayrou, député général du SUD.P. etc. Le ton du débat était ouvert, des lors que l'on est parti d'un mur de Berlin qui s'écroule, vers que chez nous se dresse un « mur d'abstentionnisme » qui constitue un grand danger pour la démocratie et que Araki Dahmani a



Stationné samedi place du Martre, le « bus civique » a accueilli de nombreux jeunes.

5 -« Un bus au secours de la citoyenneté », article paru dans La Nouvelle République du Centre-Ouest, 26 février 1990
Arch. dép. du Loiret, 1453 W 749

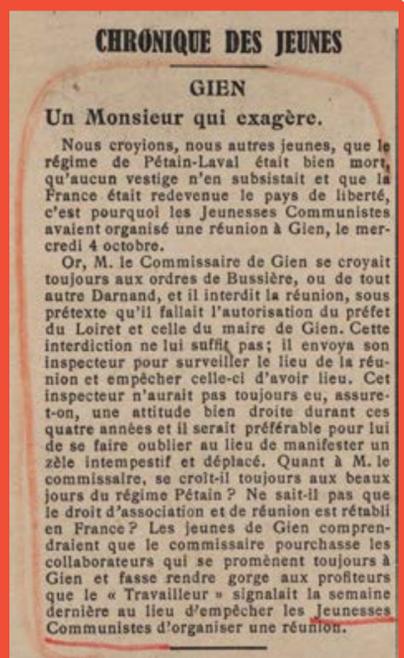
La frontière entre adhésion à une cause et engagement politique est parfois ténue. Dans les années 1980, l'association France Plus fait circuler un « bus civique » pour inciter les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales. La démarche se revendique comme apolitique mais l'incitation est claire : les jeunes doivent aussi prendre leurs responsabilités dans la société française.

13. S'ENGAGER

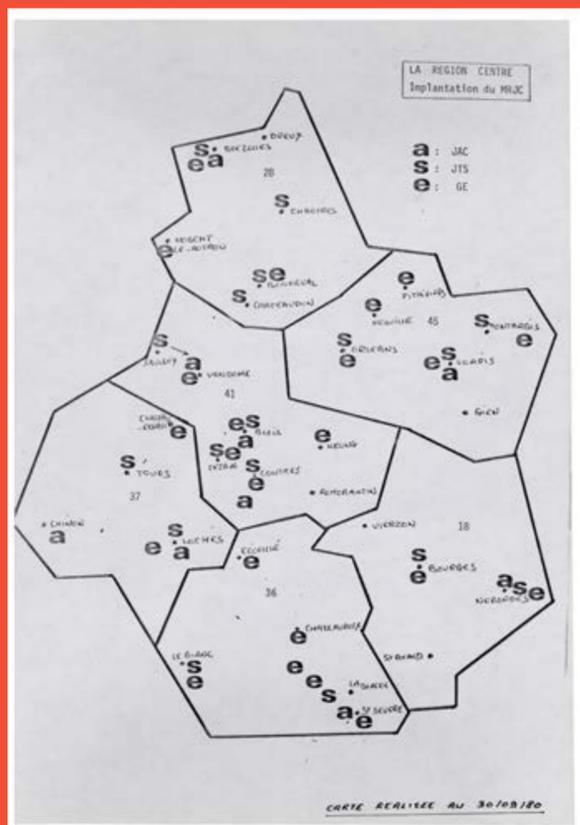
UNE JEUNESSE QUI S'IMPLIQUE

La jeunesse est un temps d'apprentissage, y compris en matière d'engagement citoyen. Le passage du monde de l'enfance à celui des adultes s'accompagne de l'affirmation des premières convictions, que l'on défend avec énergie. Dès le début du XX^e siècle, les partis politiques ont créé des sections pour les jeunes, étudiants ou déjà en activité. Installées localement, elles forment à l'action militante et à l'exercice des fonctions politiques.

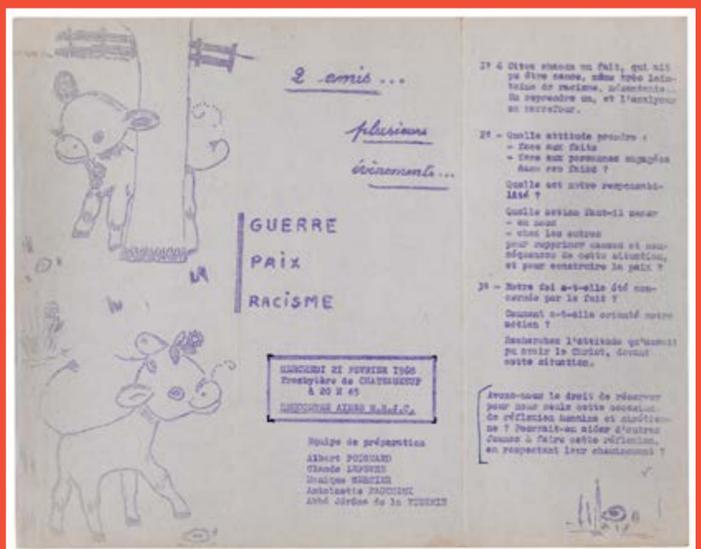
1 - Communiqué des Jeunes communistes, protestant contre l'interdiction d'une réunion, article paru dans Le Travailleur, samedi 21 octobre 1944
Arch. dép. du Loiret, 153 W 28158



Sensibles aux problèmes de leur époque et désireux d'agir pour les résoudre, les jeunes n'hésitent pas à aborder des sujets graves, comme le racisme. À ce sujet et en marge des grandes associations nationales (LICRA, MRAP, SOS Racisme...), les initiatives locales sont nombreuses. En 1968 le Mouvement rural de jeunesse chrétienne propose une soirée de réflexion sur ce thème à Châteauneuf-sur-Loire. Accorder des principes religieux traditionnels avec une réalité contemporaine apparaît alors comme une démarche de renouvellement indispensable dans une société de plus en plus laïcisée.



2 - Carte d'implantation en région Centre des équipes du Mouvement rural de jeunesse chrétienne (M.R.J.C.). Légende :
J.A.C. = Jeunesse Agricole Chrétienne ; J.T.S. = Jeunes travailleurs salariés ; G.E. = Groupe Ecole, comprenant les adolescents, les lycéens, les étudiants, 1980
Arch. dép. du Loiret, 542 J 20



3 - Invitation à une rencontre du M.R.J.C. sur le thème de la lutte contre le racisme et la paix, Châteauneuf-sur-Loire, 21 février 1968
Arch. dép. du Loiret, 542 J 129

L'ouverture internationale est aussi caractéristique de l'engagement des jeunes. Les lauréats de l'opération « Défi Jeunes » en 1988 sont neuf jeunes gens, âgés de 20 à 24 ans, qui obtiennent des subventions pour mener un projet d'amélioration des conditions de vie dans un village du Burkina Faso en collaboration avec les habitants. Plus récemment, les questions environnementales, posées à l'échelle mondiale, suscitent parmi la jeunesse une effervescence qui se traduit notamment par des marches pour le climat à Orléans en 2019. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit de trouver des solutions concrètes mais aussi d'interpeller le monde des adultes pour le mettre face à l'insuffisance de son action.

- II -

VOTRE PROJET

1
TITRE : *Reportage sur une mission humanitaire au Burkina Faso.*

2
QUEL EST SON DOMAINE ?

<input checked="" type="checkbox"/> CULTUREL	<input checked="" type="checkbox"/> SOCIAL	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> ECONOMIQUE	<input type="checkbox"/> SPORTIF	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> HUMANITAIRE	<input type="checkbox"/> TECHNOLOGIQUE	<input type="checkbox"/>

3
EST-IL

INDIVIDUEL COLLECTIF, combien êtes-vous ?

4
RACONTEZ BRIEVEMENT SES OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES ESSENTIELS ? A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Mon projet consiste à réaliser un reportage sur une mission humanitaire envoyée par la Croix-Rouge de France d'Orléans au Burkina Faso. Dans ce reportage, je rendrai compte de l'évolution du chantier, de la construction d'un cloaque, qui permettra de pallier à la malnutrition des habitants de Boloingbo. En voyant quelles ont été les difficultés rencontrées par ces jeunes, j'exposerai le problème de l'Afrique subsaharienne mais aussi les espoirs qui peuvent naître de telles actions humanitaires. Je parlerai également des contacts établis entre les bénévoles et la gens du village. De plus, par du photo, de relations avec la population locale, je montrerai la vie au quotidien des africains : les travaux du champs, leurs moments de détente... Enfin, j'expliquerai un reportage sur la capitale Ouagadougou afin de réaliser un parallèle entre la vie citadine et paysanne. A mon retour, par mes articles rendus en pages et trois expositions-photos à Adon, la Boursois, Châtillon-Laligay, je sensibiliserai informel et donnerai une attention d'appt aux villages et aux habitants de ces villes qui connaissent par ou mal la situation de ce pays.

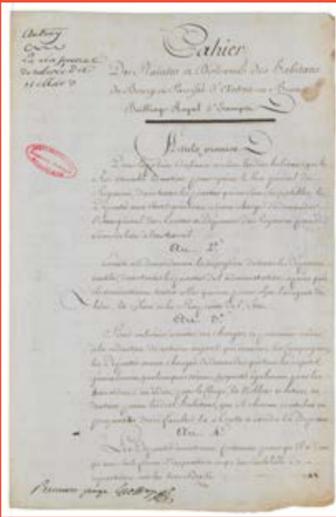
4 - Construction d'un centre de développement communautaire au Burkina Faso, projet lauréat de la bourse « DEFI Jeunes » 1988, dispositif régional du Ministère de la Jeunesse et des sports qui accompagne et soutient tout projet individuel ou collectif conçu et réalisé à l'initiative de jeunes de 18 à 30 ans, en France ou à partir de la France
Arch. dép. du Loiret, 1227 W 202



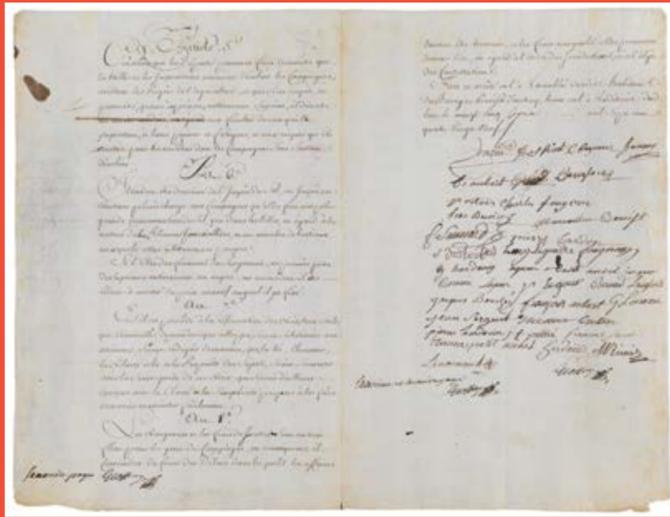
5 - « Le cri d'alarme des jeunes », une de La République du Centre, samedi 16 mars 2019
Arch. dép. du Loiret, 201 PR-R 1/730

14. S'ENGAGER

LES CITOYENS PRENNENT LA PAROLE

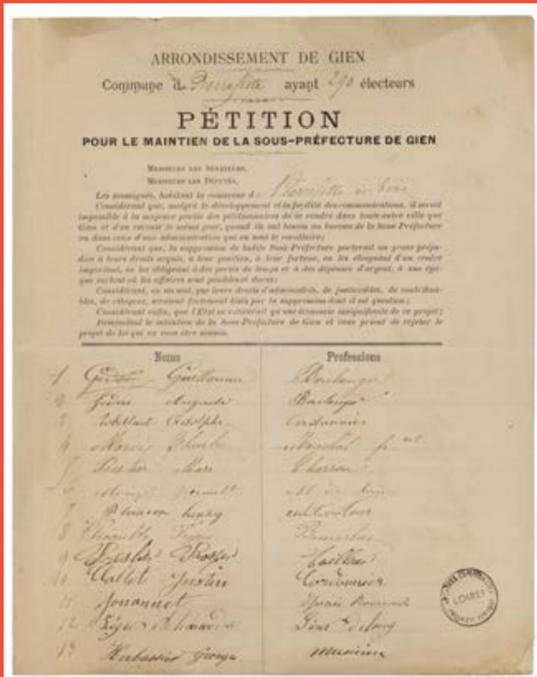


1 - Cahier de doléances des habitants de la paroisse d'Autruy-sur-Juine, 25 février 1789
Arch. dép. du Loiret, 4 B 2



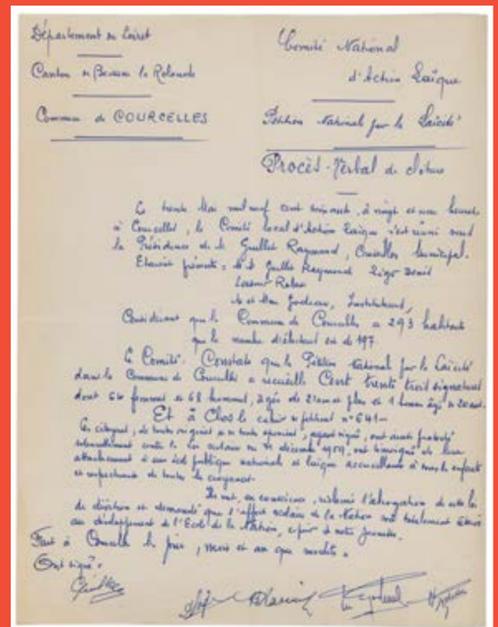
Les citoyens s'expriment volontiers, qu'ils le fassent spontanément ou à la demande des gouvernants. La rédaction des cahiers de doléances de 1789 constitue un moment important de cette expression populaire. En dépit des limites de cette initiative, que ce soit à travers l'encadrement par les élites locales de la rédaction ou la diffusion de modèles dont on

s'écarte peu, le peuple arrive à transmettre son désir d'aller vers plus d'égalité. Dans une société d'Ancien Régime marquée par l'existence de privilèges, une plus juste répartition des taxes et impôts apparaît en particulier comme une des aspirations prioritaires de la population française.



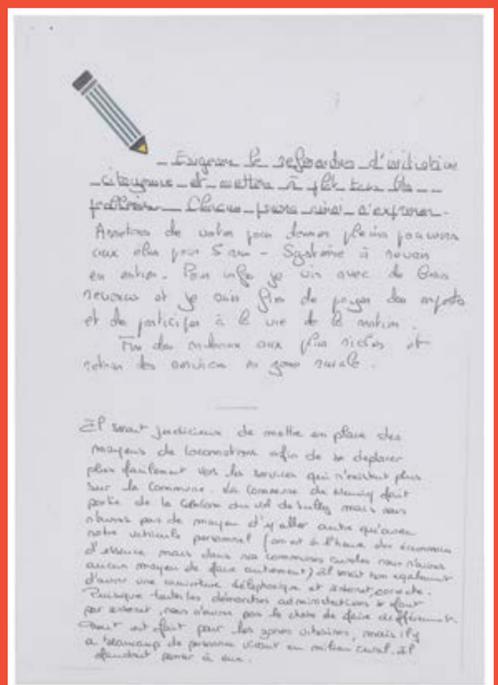
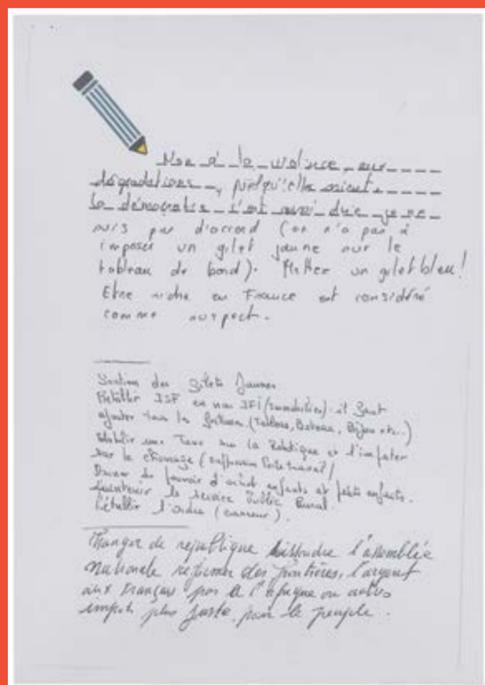
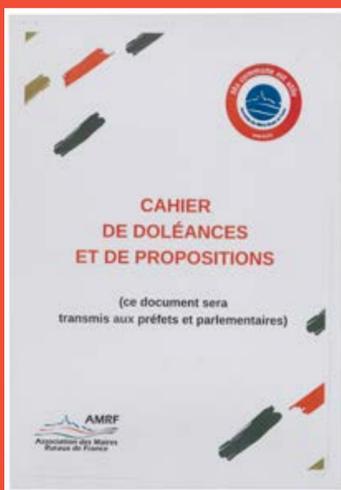
2 - Pétition pour le maintien de la sous-préfecture de Gien, 16 janvier 1887
Archives de la commune de Pierrefitte-ès-Bois, 267 O-SUPPL 2 D 1

Le recours aux pétitions est également une forme classique d'expression citoyenne. Plus le nombre de signataires est élevé, plus la revendication semble légitime. Il peut s'agir de réclamer un service public, comme la pétition, en 1887, des citoyens de Pierrefitte-ès-Bois exigeant le maintien d'une sous-préfecture à Gien. De leur côté, des habitants de Courcelles défendent l'école laïque protestent vivement contre la loi de 1959 qui instaure le financement de l'enseignement privé par l'État.



3 - Pétition contre la loi scolaire du 31 décembre 1959
Archives de la commune de Courcelles, 379 O-SUPPL 1 R 18

À la suite du mouvement des Gilets jaunes, les Français ont été sollicités en 2019 pour rédiger des cahiers citoyens en amont d'un Grand Débat national, processus qui évoque celui des cahiers de doléances de 1789. Celui de Neuville-en-Sullias témoigne à la fois de la forme très libre des contributions et de la diversité des sujets auxquels les citoyens sont désormais sensibilisés : souhait d'une démocratie plus participative, d'une plus grande justice fiscale, de services adaptés aux besoins de la population, d'une prise en compte accrue des questions environnementales... Enrichie de nouveaux thèmes et de nouvelles modalités de diffusion, l'expression citoyenne participe activement à la vie démocratique de la France.



4 - Cahiers citoyens de Neuville-en-Sullias, Grand débat national, 2019
Arch. dép. du Loiret, 1800 W 8

